

ABONNEMENT.

PAR AN : 30 fr.
PAR SEMESTRE : 16
PAR ANNEE : 35 fr.
On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, chez BONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; F. WIG, r. Amboise-Richel, 9 ; BLAVATZ, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 30 c.
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAVAS-LAFITTE & Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 Octobre 1881.

Chronique générale.

Chassez le naturel, il revient au galop. Il est impossible à M. Gambetta de dissimuler ses prétentions à être le grand homme que la France attend. Ce voyage en Normandie devait être une promenade discrète, sans cortège et sans tapage. C'est une véritable manifestation. Sénateurs, députés, fonctionnaires, notables, tous se font complices de la propagande gambettiste. Et le prétendant se laisse aller à ce berce-ment de flagornerie quasi officielle ; il dé- guste et avale les compliments, il prodigue les promesses ; il rappelle ce qu'il voulait faire, en 1870, quand il était le maître ; il énumère les grandes choses qu'il ferait si... et il s'excuse de n'être que simple député, ce qui signifie : « vous comprenez qu'il faut me mettre tout le pouvoir dans la main, pour que je puisse exécuter mes superbes projets. » Les paroles adressées aux Havrais passent pardessus les limites de la ville et appren- dent à tous les départements que M. Gam- betta distribuera ses faveurs. Le Havre n'est pris que comme exemple. Car M. Gambetta n'est pas député du Havre, et son apparition dans cette ville n'est justi- fiée que par le désir de consolider sa popu- larité. Il a raconté là, pour la France entière, qu'il avait visité l'Allemagne et ses ports, qu'il est au courant de toutes les questions, et que par conséquent nul homme d'Etat ne peut lutter avec lui. Quelques journaux républicains sigres- doux affirmaient que le député de la moitié de Belleville, en raison de la confusion qui caractérise la politique du moment, se mon- trerait très-réservé dans ce petit voyage.

Mais le tempérament méridional a été le plus fort. Il est impossible à un homme comme M. Gambetta de ne pas saisir toutes les occa- sions de s'écrier : « C'est moi qui suis le plus fort, le plus chic, le plus populaire, le seul, le vrai, l'inimitable, enfin celui que vous devez acclamer tous. » Mangin est M. Gambetta, et Mangin il res- tera toute sa vie. Il n'y a qu'une chose qui puisse le dégon- fler et désabuser les imbéciles que ses flagor- neurs entraînent : C'est qu'il soit premier ministre. Nous verrons alors si sa faconde méridio- nale se tirera d'affaire devant les réclama- tions positives d'une démocratie de plus en plus exigeante et, il faut l'avouer, fort habile à crever les vessies gouvernementales qu'on essaie de lui faire prendre pour des lan- ternes.

L'Union républicaine paraît depuis quel- ques jours avec cette double mention : M. Ch. Floquet, directeur politique ; M. Allain- Targé, rédacteur en chef. Dans son numéro de vendredi, l'Union ré- publicaine, tout en se prononçant en prin- cipe pour la séparation de l'Eglise et de l'E- tat, reconnaît « que, sur ce point, le vœu national ne s'est point partout exprimé avec la même vigueur, le même entraînement, la même précision que pour les questions de la révi- sion constitutionnelle et de la réforme judi- ciaire. » Elle ajoute : « On ne saurait exiger que le gouvernement propose immédiatement à l'Assemblée une loi ou un budget de séparation absolue pour lesquels il n'y a pas une majorité législative. » Dans son numéro d'avant-hier, l'Union républicaine flétrit véhémentement les para- des révolutionnaires, c'est-à-dire ces manifes- tations organisées par les partis extrêmes « qui, sous prétexte de continuer la grande et immortelle Révolution de 1789, ne font que la défigurer et la déshonorer. » La conclusion de l'article mérite d'être ci- tée :

« Pour le bonheur de la République, ces hommes-là comptent à peine dans la popu- lation parisienne, et ont sur elle peu de prise : ils se disent armée et ne sont pas même escouade. Pour faire illusion sur leur nombre, ils se multiplient ; mais les salles différentes où ils s'assemblent voient tou- jours les mêmes visages et entendent tou- jours les mêmes voix. Il y a longtemps que le peuple des ateliers de Paris les connaît et a jugé les doctrines de ces autoritaires dont le dernier mot est la force. Les ouvriers sa- vent que leurs bulletins de vote sont plus sûrs et portent plus loin que la cartouche ; ils n'ont pas la prétention de recommencer la Révolution, mais ils sont bien résolus de tirer pacifiquement toutes les conséquences des prémisses qu'elle a posées. »

M. Allain-Targé aussi devient conserva- teur. On voit qu'il est arrivé.

Au dernier conseil des ministres, une af- faire beaucoup plus délicate et beaucoup plus grave que celle de Saumur a été mise sur le tapis. On sait que le gouvernement est officiellement saisi de la question des traités d'extradition soulevée, par la Russie, avec l'appui de l'Allemagne et de l'Autriche, pour les criminels qui attentent à la vie des souverains. Cette affaire a été mise à l'étude par le conseil, mais rien n'a été résolu ; c'est probablement le ministère Gambetta qui sera contraint de trouver la solution.

— On croit aujourd'hui que M. Gambet- ta, en prenant la présidence du conseil, re- tiendra le portefeuille de la justice et celui des cultes, en se donnant pour collabora- teurs et sous-secrétaires d'Etat MM. Spuller et Waldeck-Rousseau.

— On prête à M. Gambetta l'intention, en arrivant à la présidence du conseil, de confier le portefeuille de la marine à l'amir- al Perron et de nommer M. le député La Vielle sous-secrétaire d'Etat de ce départe- ment.

— Le Temps dit que l'on parle d'organiser,

sur l'initiative d'un certain nombre de nou- veaux élus, étrangers par conséquent aux groupes de l'ancienne Chambre, une grande réunion dans laquelle viendrait se fondre l'ancienne gauche et l'ancienne union répu- blicaine, et qui servirait de base au nouveau ministère.

Cette réunion prendrait M. Gambetta pour président et le désignerait ainsi officielle- ment comme le chef avéré de la majorité ré- publicaine.

— Le bureau du Sénat vient de décider qu'il n'appartenait qu'au Sénat réuni de mettre ou de ne pas mettre à l'ordre du jour la loi sur les cimetières, qui n'a pas été vo- tée intégralement.

— Depuis plusieurs jours, le Français demande, chaque jour, à M. Barthélemy Saint-Hilaire, s'il est vrai que le gouverne- ment italien refuse absolument de désavouer la protestation de son consul contre l'occu- pation de Tunis.

M. Barthélemy Saint-Hilaire ne répond rien, et l'Agence Havas est muette sur ce sujet.

— D'après l'Estafette, il serait question d'un voyage que M. Gambetta ferait en Angleterre dans le courant de décembre.

M. Gambetta descendrait chez sir Richard Wallace.

— On parle, dit le même journal, d'un mouvement dans le personnel des prisons, qui atteindrait les fonctionnaires nommés sous le 16 mai.

— D'après le Télégraphe, M. Gambetta prendra la parole, au cours de l'interpella- tion, pour exposer son programme.

L'entrevue prochaine de M. Gambetta et de M. Ferry aurait pour objet de se mettre d'accord sur l'époque de la démission du cabinet.

Les amis de M. Gambetta, futurs ministres, élaborent déjà le programme du grand ministère.

— On annonce que M. Merlin, ex-préfet de la Haute-Garonne, se propose de faire à Paris une conférence dans laquelle il révè-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

III

LE COMPAS D'HONNEUR.

(Suite.)

Le lendemain matin, lorsque Madeleine descendit à l'atelier, elle y trouva son mari qui furetait çà et là, comme ne trouvant pas quelque chose. — Que cherches-tu donc ? lui demanda-t-elle. — Eh ! répondit-il, mon grand compas ! Tu sais, celui qui me fut donné lors de mon tour de France à Bordeaux, où j'avais sauvé, dans un incendie, l'enfant du patron. Mes camarades y ont fait graver mon nom en toutes lettres, et j'y tiens... C'est un outil d'honneur, un souvenir de jeunesse... Ou diantre peut-il être ? Puis, tout à coup, se frappant le front : — Ah ! s'écria-t-il, je me souviens. Je l'aurai laissé hier soir chez... Le nom d'Anselme venait de monter à ses lèvres, mais il ne le prononça pas. Les enfants étaient là. Michaud avait promis de se taire.

— Père, veux-tu que j'aille te le chercher ton compas ? proposa le jeune garçon. — Non, mon Pierrot, répondit-il en embrassant son fils ; j'irai le reprendre moi-même un de ces jours ; c'est dans une maison où rien ne se perd... Et chantant sa chanson comme d'habitude, il affuta son rabot. Vers midi, comme on déjeunait dans l'arrière- boutique, Madeleine remarqua dans la rue un mouvement inusité. Les gens allaient et venaient, causant avec de grands gestes. Enfin, chose plus extraordinaire, une chaise de poste passa au grand galop, escortée par des gendarmes. — Qu'y a-t-il donc ? questionna Madeleine. — Bah ! fit Jean, nous le saurons au retour des voisins... car les voici tous qui se mettent à courir après la cavalcade. En effet, jeunes et vieux, hommes et femmes, tous ceux qui demeuraient plus bas dans le bourg, semblaient remonter vers la place. Puis, au milieu de cette sourde rumeur, un grand tapage éclata, mêlé de cris aigus et de claquements de sabots. Petit-Pierre s'était élancé vers le seuil. — Père ! père ! s'écria-t-il, c'est la sortie du catéchisme... Ils y vont tous... Veux-tu que j'y coure aussi ? Et déjà Jeannette se levait pour suivre son frère. — Non, refusa Madeleine, non, mes enfants, je

ne veux pas que vous vous mêliez à cette cohue. Un malheur est si vite arrivé ! D'ailleurs, il ne faut pas être curieux ; c'est la curiosité, vous le savez bien, qui nous a fait perdre le paradis. Et le père, donnant raison à sa femme : — Achevons de déjeuner, s'il vous plaît ! conclut-il d'un ton de souriante autorité. Le déjeuner fini, Michaud joua quelques minutes avec ses enfants, les promena dans le jardin... puis se remit à sa tâche. Madeleine, suivant l'habitude, travaillait sur le seuil, ayant Jeannette auprès d'elle. A chaque instant Petit-Pierre hasardait une pointe jusqu'au milieu de la rue, regardant du côté où le monde semblait s'être réuni. Personne encore ne revenait. Une femme enfin parut, redescendant vers la maisonnette du menuisier. C'était une vieille voisine nommée la Simonne. — Hé ! mère Simon, lui cria Petit-Pierre, ap- prenez-nous ce qu'on va voir là-haut. La vieille, hâtant le pas, s'arrêta devant l'atelier. Jeannette et Madeleine l'interrogeaient à leur tour des yeux. Jean, sa varlope à la main, s'avan- çait pour entendre. — Quoi ! fit la Simonne, vous ne savez point... Mais tout le bourg en est sens dessus dessous... Il y a eu quelqu'un d'assassiné cette nuit. — Qui donc ? s'empressa de demander Petit-

Pierre. — Anselme ! répondit la vieille. Un cri d'étonnement s'échappa des lèvres de Michaud. — Est-ce qu'il est mort ? questionna naïvement Jeannette. — Pardieu ! fit la Simonne, ah ! le brigand ne l'a pas manqué ! En dépit du proverbe, le premier mouvement n'est pas toujours le bon ; dans le malheur d'autrui, s'il en ressort pour nous quelque avantage, c'est tout d'abord à soi qu'on pense. Involontairement, Michaud s'écria : — Tiens ! mais j'hérite ! — Comme de juste ! ajouta la vieille, puisqu'il n'avait pas d'autre parenté. Et, d'un air étrange, elle le regardait. Maître Jean n'avait pas eu besoin de ce regard pour rougir de son mot égoïste. Il s'écriait déjà : — Oh ! c'est mal ce que je viens de dire ! Pauvre Anselme ! que Dieu lui soit en pitié ! — Mais, interrogea Madeleine, comment cela est-il arrivé ? comment a-t-on découvert... — Voici la chose ! commença d'expliquer la voisine en s'asseyant sur la chaise de Jeannette. Paraît-il que ce vieux richard d'Anselme avait donné congé pour jusqu'au lendemain à sa servante Mathurine, qui a de la famille dans nos environs. Elle en est revenue ce matin. La boutique, qui

La reproduction est autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

lera certains foits peu à l'avantage de M. Constans.

— La *Lanterne* annonce que M. Bonnet-Duverdier a été frappé, à Jersey, d'une attaque d'apoplexie, mais elle espère que cet accident n'aura pas de suites graves.

LA NOUVELLE CHAMBRE.

La nouvelle Chambre, qui va entrer en fonctions le 28 octobre prochain et qui est élue pour quatre ans, durera jusqu'au 28 octobre 1885. Par conséquent, elle ne prendra pas part à l'élection présidentielle qui aura lieu à l'expiration des pouvoirs de M. Grévy.

C'est le 30 janvier 1879 que M. Jules Grévy a été élu Président de la République pour une période de sept années : ses pouvoirs expirent le 30 janvier 1886, c'est-à-dire trois mois après ceux de la Chambre nouvelle. C'est donc la Chambre qui succédera à celle-ci qui nommera le Président.

Quant au Sénat, il a déjà subi un renouvellement partiel le 5 janvier 1879 : les sénateurs élus ce jour-là ont été nommés pour une période de 9 ans ; ils participeront donc à la prochaine élection présidentielle ; de même ceux qu'on va élire le 8 janvier prochain, étant également nommés pour neuf ans, seront, à plus forte raison, en fonctions au 30 janvier 1886. Quant au troisième tiers, celui qui date de l'origine du Sénat, il a été élu le 30 janvier 1876 ; ses pouvoirs expireront en janvier 1885, c'est-à-dire un an avant ceux du Président de la République ; il ne pourra donc pas prendre part à la prochaine élection présidentielle.

Nous lisons dans la *Correspondance française* :

« Ce n'est que sous toutes réserves que nous publions la réclamation suivante de pères de famille dont les fils étaient candidats à l'École de Saint-Cyr. Au mois de juillet, 500 candidats furent admis à subir leur examen oral ; ces jours derniers, l'*Officiel* a publié les noms des 380 élèves admis. Dans ce nombre, figurent deux élèves dont les noms ne sont pas compris dans les 500 admissions en juillet dernier à l'examen oral.

— Est-ce vrai ? Qui donc les aurait inscrits d'office ? Nous espérons que nos correspondants ont été induits en erreur et que M. le général Farre démontrera l'innocence de ces accusations. Nous attendons donc la réponse du ministre, avant d'insérer les preuves à l'appui des observations de nos correspondants. »

Voilà qui serait plus grave que la chanson des sous-lieutenants de Saumur.

24,000 BRANCARDS !!!

Le *Figaro* signale une affiche d'adjudication passablement inquiétante, surtout dans les circonstances actuelles ; ce papier a été

s'entrebâille ordinairement dès l'aube, était encore fermée. Cette fille espère un tantinet. Rien ne bouge... Elle frappe... personne ne répond... L'idée lui pousse de faire un tour par le jardin... Barrette du jardin, petite porte de la maison, tout était ouvert. Mathurine, inquiète, comme bien vous le pensez, monte chez son maître et le trouve étendu sur le carreau, dans une mare de sang, déjà plus froid que du marbre. Un cadavre !

Jean Michaud, que ses souvenirs de la nuit précédente rendaient plus attentif encore et plus ému que les autres, Jean Michaud s'empresse d'adresser plusieurs questions à la voisine : Soupçonnait-on le meurtrier ? Avec quelle arme avait-il été frappé ? Où se trouvait la blessure ?

— Entre les deux épaules, répondit la Simonne, et terrible à voir, à ce qu'il paraît. Quant à l'arme, je n'en sais rien. La Mathurine n'a eu garde d'y toucher. On est si vite compromis dans ces affaires-là ! Elle a tout de suite couru chez le maire, qui l'a menée chez le juge de paix. Ils ont fait jouer le télégraphe et, dans cette voiture qui vient d'arriver, il y avait le substitut de Mirecourt. La maison de la victime est toute remplie de gens de justice, qui verbalisent, interrogent, cherchent... et tenez ! les voilà qui descendent par ici... Gageons que c'est pour arrêter quelqu'un !

La vieille, du regard et du geste, indiquait le haut du pays.

placardé dans tous les cadres réservés aux publications administratives.

« C'est un avis émanant du service des hôpitaux militaires et annonçant, pour le 26 de ce mois, l'adjudication de la fourniture de vingt-quatre mille brancards d'ambulance avec leurs bretelles.

» Nous avons vu bien des gens s'arrêter songeurs devant ce lugubre carré de papier. »

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Les nouvelles officielles ne signalent que des mouvements de troupes. Pas d'engagements.

Mais nous trouvons dans le *National* les nouvelles suivantes :

« Dans toutes les villes de la Régence, les bruits d'une prochaine intervention armée de la Turquie recommencent à courir avec une recrudescence marquée. Les lettres de Ben-Khalifa, répandues à profusion de tous côtés, entretiennent les insurgés dans cette espérance. »

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche télégraphique suivante du général Japy :

Tunis, 26 octobre.
Les colonnes réunies du général d'Aubigny et du colonel de la Roque exécutent en ce moment des opérations de détail, pour purger la contrée, entre la route du Kef à Tunis et de la Medjerdah, de tous les dissidents qui s'étaient réfugiés dans les montagnes.

Plusieurs douars ont été razzés ; il n'y a plus de résistance, les dissidents fuient abandonnant tentes et troupeaux.

Le colonel de la Roque a organisé Bordj-Messaoudi en biscuitville ; le bordj est mis en état de défense, avec une compagnie comme garnison.

Ali-ben-Amar est, dit-on, près de l'Hameda-el-Kissera. (Agence Havas.)

Chaque jour, de nombreuses troupes sont embarquées à Marseille et à Toulon, à destination de l'Algérie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 octobre.
Les dispositions de la Bourse, bonnes à l'ouverture, sont mauvaises à la fermeture ; on liquide les situations trop chargées.

Le 5 0/0 descend à 116.45 et le 3 0/0 à 84.12. Bon courant de demandes sur la Rente extérieure espagnole à 26 1/2.

L'obligation des Messageries Fluviales a été très-demandée aujourd'hui à 288.75.

Les actions du Crédit Foncier se tiennent à 1,675 ; cette valeur peut prétendre à des cours plus en rapport avec sa situation prospère.

Les capitaux recherchent surtout l'action de la Banque Transatlantique ; les transactions aussi sont très-nombreuses, la plus-value que ces titres doivent acquérir est importante.

La Compagnie Foncière de France est excellente à acheter en ce moment. Nous ne saurions trop attirer l'attention de l'épargne sur cette valeur qui atteindra des cours aussi élevés que ceux des actions du Crédit Foncier.

On entendait le bruit d'une foule en marche. C'étaient d'abord les magistrats ; puis, toute la population, qui, maintenue par la gendarmerie, grouillait à distance.

La famille Michaud s'était groupée sur le seuil, afin de voir passer ce cortège.

Il s'arrêta devant la maison.

Le juge de paix et le maire, qui se tenaient aux côtés du substitut, lui désignèrent maître Jean.

— C'est bien vous qui êtes Jean Michaud ? lui demanda sévèrement le magistrat.

Seisi d'une vague inquiétude, il répondit par un geste affirmatif.

Le substitut prit aux mains du maire un objet qu'il regarda. Puis, le mettant sous les yeux du meunier :

— Reconnaissez-vous ce compas ? dit-il. (A suivre.)

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

VENDREDI 28 octobre 1881,

LE PETIT DUC

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Meilhac et L. Halévy, musique de Ch. Lecocq.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

La Banque Nationale conserve un bon courant de demandes à 675.

On cote 505 sur la Franco-Algérienne. Le Crédit Général Français, très ferme, s'avance à 810.

La Société Française Financière sur le marché au comptant à des achats importants à 1,002.50 en attendant mieux.

On cote sur la Banque de Prêts 605. Les actions Malétra, en raison de leur revenu élevé, ont les faveurs des capitaux de placement, on inscrit le cours de 505.

Sur la Société Générale de Fournitures militaires, les cours sont fermement tenus à 565, il y a certainement là toutes les garanties qui font de cette valeur un placement de tout repos.

L'épargne achète beaucoup les obligations de 500 francs 5 0/0 de l'Hypothèque Foncière ; nous ne saurions trop engager les petits portefeuilles à se procurer ces titres qui sont le placement le plus solide qui puisse lui être offert.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

L'Armée française, organe officieux du ministère de la guerre, s'exprime en ces termes au sujet de l'incident de Saumur :

« Le général commandant le 9^e corps d'armée avait donné jusqu'à dimanche aux officiers pour faire connaître les auteurs du tapage qui a attiré une fois encore l'attention du public sur une Ecole faisant vraiment beaucoup trop parler d'elle.

» Lundi 24, un seul officier s'est présenté au général de Galliffet, qui lui a infligé immédiatement soixante jours de prison. Mais comme les chants bachiques et politiques avaient eu des chœurs, que l'enquête n'avait pu découvrir les quelques coupables, le gouvernement a décidé que dix élèves seraient mis en non-activité par retrait d'emploi pendant une année.

» Celui qui s'est déclaré en sera quitte pour la punition de soixante jours de prison ; neuf autres seront pris dans les derniers numéros.

» Cette mesure peut paraître arbitraire ; voici pourquoi : parmi ces officiers, tous étaient-ils présents à Saumur le jour de l'incident ? On nous affirme que deux se trouvaient en permission. Seront-ils compris dans la mesure sévère qu'on inflige aux jeunes tapageurs ? On nous affirme que oui. C'est pousser, croyons-nous, la solidarité de l'épaulette dans ses dernières limites. Nous pensons encore qu'on trouvera une solution plus juste.

» Quatre ou cinq élèves seulement ont chanté un couplet niais.

» On a conclu que le mauvais esprit de la dernière promotion de Saint-Cyr s'était manifesté encore sur les bords de la Loire.

» On n'a peut-être pas su aussi que les camarades avaient immédiatement imposé silence à ces coryphées de la réaction. Donc, il ne faut pas conclure que l'esprit est généralement mauvais, c'est-à-dire opposé aux institutions actuelles, que toute une promotion doit supporter les conséquences d'une promenade où quelques jeunes gens, ayant sacrifié à Bacchus le jour de leur arrivée, ont chanté une bêtise.

» Mais il aurait été digne de la part des Saumuriens d'imiter l'exemple de leurs camarades de Saint-Cyr, qui, n'étant pas compris dans la première expulsion, ont déclaré que, eux aussi, assistaient à la messe de Saint-Germain-des-Prés. Ils ont tenu à honneur de partager le sort de leurs amis. Cinq ou six officiers-élèves auraient passé soixante jours au château ; l'affaire était terminée.

» Sans nous rallier aux circonstances atténuantes plaidées par les journaux de la réaction, nous croyons que si nos confrères et amis politiques avaient été bien renseignés sur les faits, ils n'auraient pas poussé le cri d'alarme et parlé de « pronunciamientos. »

» L'incident a mis fin à toutes les démarches faites pour obtenir une mesure de clémence en faveur des Saint-Cyriens expulsés, qui ne pourront rentrer dorénavant à l'Ecole qu'en passant de nouveaux examens en 1882. C'est leur droit, et, de plus, la seule solution légale. »

On remarquera que l'Armée française avoue que la mesure de rigueur prise par le ministre de la guerre « peut paraître arbitraire ». L'Armée française a raison de ne pas croire à un « pronunciamiento », parce que le nom de M. Grévy a été, dans quelques livres couplets, rapproché au dessert du nom de l'ancien secrétaire de la présidence.

Il fut un temps où les petites chansons de République n'avaient pas de grands hommes et doute les petites chansons. Le Temps relève ainsi un passage de l'article que nous venons de citer :

« L'Armée française regrette que les élèves de Saumur n'aient pas imité les Saint-Cyriens ; l'exemple n'était pourtant pas très engageant, car les Saint-Cyriens n'ont pas ressenti les effets de la clémence ministérielle ; et l'Armée française annonce même que l'officier de Saumur a décidé le gouvernement à ne rien faire en leur faveur, suite assez bizarre en leur faveur, le commandant de Saumur ne pouvant vraiment pas être rendu responsable de l'incident de Saumur. »

La remarque, venant du grave journal républicain, a une valeur particulière.

Il est manifeste que l'incident de Saumur a été exploité pour servir d'argument contre l'acte tardif de justice réparatrice auquel M. Farre s'était engagé auprès des sénateurs et députés de la droite, prêts à l'interpeller.

Nous espérons que ce subterfuge pour manquer à la parole donnée fera l'objet d'une interpellation qui, cette fois, ne devrait pas être ajournée.

Depuis plusieurs jours, on monte de grandes quantités de poudre au Château. Est-ce un signe de paix ? Avec la guerre de Tunisie, nous ne saurions le croire.

Ce qu'il y a de certain, c'est que cette poudre se garde toute seule. Comme nous le disions dans notre avant-dernier numéro, depuis plus de deux mois il n'y a pas un soldat dans ce donjon, bourré de munitions de guerre. Les habitants de Saumur ont le droit de s'étonner que le gouvernement envoie dans leur château-fort tant d'éléments de destruction, sans seulement se soucier de faire garder ce dépôt par une garnison.

A quoi pense donc le général Farre ?... A l'incident de l'Ecole ???

LE MARQUIS DE MAILLÉ.

Hier, le château de Jalesnes, à Vernantes, près Saumur, voyait de tous côtés affluer une foule triste et recueillie.

Toute la noblesse des environs, on peut dire de vingt lieues à la ronde, ainsi qu'un grand nombre d'ecclésiastiques, se rendaient au château, où toute la population de Vernantes se pressait dans les avenues et les cours. C'est qu'il s'agissait de rendre un dernier hommage de reconnaissance à un vieillard qui venait de s'éteindre. Depuis de longues années, M. le marquis de Maillé et sa famille mettaient toute leur gloire et leur bonheur à faire que personne ne souffrît autour d'eux. Suivant le dire des habitants, il n'y avait pas de pauvres à Vernantes. Toutes les misères trouvaient soulagement à Jalesnes, et si le manque de travail se faisait sentir par ailleurs, M. le marquis savait toujours occuper ceux qui voulaient être employés. On pouvait justement lui appliquer ce mot de l'Évangile : *Allez-vous-en aussi travailler à ma vigne* ; et le salaire récompensait le labeur de la journée.

Ce sont dans ces tristes et solennelles circonstances que l'on voit se manifester spontanément les sentiments de toute une population ; alors, la reconnaissance enfouie de son respect et de son amour les dépouilles mortelles de celui qui fut toujours son bienfaiteur et qui ne se servit jamais des dons de la fortune que pour répandre les bienfaits autour de lui. Dans cette récompense terrestre, si justement méritée, la famille de M. le marquis de Maillé trouvera un adoucissement à sa douleur, et elle lui prouvera que son vénéré chef n'avait pas, pendant sa longue carrière, obligé des ingrats. Grâce à Dieu, en France, on sait encore reconnaître les grands et nobles cœurs.

La lettre d'invitation aux obsèques du marquis de Maillé était ainsi conçue :

M. le marquis de Maillé, ancien premier page de roi Louis XVIII, décédé le 23 octobre 1881, muni des sacrements de l'Église, au château de Jalesnes, à l'âge de 75 ans ; Qui aura lieu le jeudi 27 octobre 1881, à 10 heures très-précises, dans l'église de Vernantes, paroisse ;

Et au service qui aura lieu le lundi 31 octobre, à 11 heures très-précises.

De Profundis.

On se réunira au château de Jalesnes pour l'enterrement, et à l'église pour le service.

De la part du comte de Maillé, du comte Henri de Maillé, du comte Urbain de Maillé, du comte de Dironne, du baron de Cambray, du marquis d'Anglade, de Monsieur J. Budan de Russé, du vicomte d'Origny, de Monsieur Baudon de Mony, du comte de Chabot et du marquis de Rosambo, ses fils, gendres et beaux-frères.

Après la cérémonie, l'inhumation se fera dans le caveau du château.

Jalesnes, 24 octobre 1881.

Nous savions que, au nom de la liberté, défense avait été faite à MM. les officiers de l'Ecole de Saumur d'assister aux obsèques de M. le marquis de Maillé. Ce que nous ignorions, c'est que Martin, commissaire de police de Saumur, avait été envoyé à cet enterrement. Par qui? on ne le saura jamais; mais le fait est que ledit Martin a eu l'audace de se mêler au cortège et d'entrer au château de Jalesnes. En vertu de quel droit? Il l'a lui-même déclaré, en disant qu'il était là par ordre. Comme bien on pense, il fut immédiatement chassé par un des membres de la famille de M. de Maillé. Mais ce fait prouve, une fois de plus, à quel espionnage sont soumis MM. les officiers de l'Ecole, puisqu'on les fait observer, même à une cérémonie funèbre à laquelle tout un pays reconnaissant des bienfaits de M. le marquis de Maillé s'est fait un devoir d'assister.

THEATRE DE SAUMUR. — Nous rappelons la représentation du brillant opéra-comique de Charles Lecocq, le *Petit Duc*, qui a lieu ce soir vendredi sur notre scène.

On signale à l'Etoile le fait suivant qui n'est pas un fait isolé : Une femme de l'arrondissement de Segré, inquiète de ne point avoir de nouvelles de son fils, soldat au corps expéditionnaire de Tunisie, lui écrivit une lettre pour le supplier de rassurer sa famille sur son sort. Il

ya quelques jours elle reçut une lettre. Elle s'appréhât à l'ouvrir, joyeuse d'apprendre enfin ce que devenait son fils, lorsqu'elle s'aperçut que cette lettre était celle qu'elle lui avait écrite, et qu'au bas de l'enveloppe, après le nom du jeune homme, un employé de quelque administration avait brutalement écrit ce simple mot : *décédé!*

La pauvre mère s'évanouit de douleur.

Voilà comment les parents sont avertis de la mort de leurs enfants à l'armée d'Afrique!

TOURS.

Mercredi et hier matin encore, un assez grand nombre d'individus ont stationné sur les boulevards, dans l'espoir d'assister à l'exécution de Morisset.

Il est probable que les amateurs de l'horrible spectacle que fournissent les exécutions ne se laisseront pas, et qu'ils continueront de stationner tous les matins sur le boulevard.

NIORT.

On lit dans le *Poitou* : « Mardi 25 octobre, les cordonniers de Niort ont célébré, avec éclat, la fête de leur patron saint Crépin. Réunis en un nombreux et magnifique cortège, ils se sont rendus, à dix heures, à l'église Notre-Dame, pour assister à la messe que M. l'archiprêtre a dite à leur intention.

Il y avait beaucoup de monde.

Il existe une chapelle dans l'église Notre-Dame, sous le vocable de saint Crépin et saint Crépinien. Elle appartient depuis des siècles à la confrérie dite de Saint-Crépin, composée, bien entendu, rien que de maîtres et d'ouvriers cordonniers.

Depuis quelques années, grâce au zèle actif et intelligent d'un ouvrier cordonnier de la ville, M. Moreau, cette confrérie est devenue prospère et florissante. Ce qui prouve une fois de plus que les principes religieux ne s'en vont pas, quoi qu'on dise, et que la classe ouvrière de Niort est foncièrement bonne. »

Report... 2.100 »

6^e Lor.

Le champ Marion, terre, contenant quarante-sept ares cinquante centiares, joignant Poupart et Coulot.

Mise à prix, cinq cents francs, ci... 500 »

7^e Lor.

La Portière, terre, contenant un hectare cinquante centiares, autrefois en deux morceaux, joignant au midi la route de Retord, d'autres côtés Laroche et Hervé.

Mise à prix, mille francs, ci... 1.000 »

8^e Lor.

Le pré Neau, pré, contenant quarante-trois ares cinquante centiares, joignant Barbault et Prudhomme.

Mise à prix, mille francs, ci... 1.000 »

Total des mises à prix, quatre mille six cents francs, ci... 4.600 »

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné : Saumur, le vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-un.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-un, folio . case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (680) Signé : L. PALUSTRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

LES FLEURS D'HIVER.

Il est temps, Mesdames, de vous occuper de la culture des oignons en carafes ou en assiettes.

Pour les carafes, vous avez les jacinthes, le narcissé de Constantinople, le narcissé à fleur jaune, le narcissé ordinaire, le colchique à fleur jaune et à fleur violette, l'amaryllis, etc., etc. — On remplit les carafes d'eau assez pour que le liquide affleure la couronne de l'oignon, et on la laisse quinze jours dans un endroit obscur pour donner aux racines le temps de se développer, puis vous les mettez aux endroits que les plantes sont destinées à orner.

Pour les assiettes, on prend les crocus, les colchiques, les scilles de Sibérie, le perce-neige et aussi les narcissés et les jacinthes; mais il vaut mieux choisir des plantes à petites fleurs. — Après avoir rempli une assiette ou une jardinière peu profonde de mousse humide, vous disposez les oignons dans la mousse, de telle sorte qu'ils n'y soient pas complètement couverts. Les feuilles ne tardent pas à se montrer, et, il suffit de maintenir la mousse humide pour avoir vers le milieu de l'hiver des assiettes fleuries du plus joli effet.

BOURSE DE PARIS

DU 27 OCTOBRE 1881.

Rente 3 0/0.	84 »
Rente 3 0/0 amortissable.	85 25
3 0/0 amortissable (nouveau).	84 20
Rente 4 1/2.	113 »
Rente 5 0/0.	116 65

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE, de V.-A. MALTE-BRUN, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Il semble s'accroître, au contraire, à mesure que ce grand ouvrage se fait plus connaître. Nous avons sous les yeux le 54^e fascicule, consacré au département de la Corse. Nous y remarquons, au milieu d'un texte plein d'intérêt, des gravures représentant Ajaccio, Bastia, Bonifaccio, Corte, et, en outre, une belle carte du département avec plan d'Ajaccio.

Nous profitons de l'occasion que nous avons de parler de la FRANCE ILLUSTRÉE, pour recom-

BAUQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

29, Rue Saint-Jean, Saumur.

La Chambre syndicale des Agents de change de Paris vient d'admettre, à partir de lundi prochain, aux avantages de la cote officielle, les 20.000 actions de l'Union Mobilière dont la Banque de Prêts à l'Industrie a fait l'émission il y a six mois, donnant ainsi une nouvelle preuve de la confiance qu'inspirent les affaires entreprises par cette Société.

Demain SAMEDI 29 Octobre 1881

OUVERTURE

DU

Grand Approvisionnement

D'ÉPICERIE, VINS ET LIQUEURS

Spécialité de Café.

GEORGES DOUESNEL

28, rue Saint-Jean, Saumur.

Aperçu de quelques prix :

Chocolat pur cacao et sucre, depuis.	1 f. 30 le 1/2 k.
Café, bon mélange, depuis.	2 20 —
Eau-de-vie Marmande.	1 30 le litre.
Rhum de la Jamaïque, depuis.	2 00 —
Liqueurs assorties, depuis.	1 50 —
Vin rouge Narbonne.	0 50 —
— Saint-Georges.	0 60 —
— Libourne.	0 70 —
Côtes de Barsac.	0 75 la bout.
Bougie, 1 ^{re} qualité.	1 00 le paquet
— extra double pression.	1 10 —
Huile d'olive surfine de Nice.	1 20 le 1/2 k.
Pâtes, vermicelle et macaroni 1 ^{re} qualité.	0 45 —
Sel de cuisine.	0 15 le kilo.
Cristaux de soude.	0 15 —
Sucre de Paris, 1 ^{er} choix.	0 55 le 1/2 k.

Livraison à domicile.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 12 ;

Et de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

VENTE

PAR LICITATION

DE MAISON

et de

DIVERS IMMEUBLES

Situés commune de Saint-Paul-du-Bois,

Au village de la Raimbaudière.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt novembre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi, en l'étude de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

On fait savoir qu'à la requête de M^{me} Anastasie Brémond, épouse assistée et autorisée de M. Armand Clair, veuf, demeurant à Argenton-Château, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser; cette dame agissant au nom et comme héritière, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de Jeanne Richard, sa mère, épouse de M. Pierre Brémond, son père, cultivateur, demeurant à la Raimbaudière, commune de Saint-Paul-du-Bois, ainsi qu'il résulte d'une déclaration faite au greffe du tribunal civil de Saumur, le seize août mil huit cent quatre-vingt-un ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Pierre Brémond, cultivateur, demeurant à la Raimbaudière, commune de Saint-Paul-du-Bois, au nom et comme tuteur des mineurs Pierre Brémond, Henriette Brémond et Séraphine Brémond, ses trois enfants mineurs, issus de son mariage avec dame Jeanne Richard, son épouse décédée;

2^o Et demoiselle Lucie-Louise Brémond, sans profession, demeurant à la Raimbaudière, commune de Saint-Paul-du-Bois;

Et encore en présence ou lui dûment appelé de M. Pierre Blouin, cultivateur, demeurant à la Revelière, commune de Saint-Paul-du-Bois, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Brémond;

Et en vertu d'un jugement par défaut rendu par le tribunal civil de Saumur, le trois septembre mil huit cent

quatre-vingt-un, enregistré et signifié;

Il sera, le dimanche vingt novembre mil huit cent quatre-vingt-un, à midi, par le ministère de M^e Rogeron, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet, et en son étude, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit, situés commune de Saint-Paul-du-Bois.

1^{er} Lor.

1^o Au village de la Raimbaudière, maison comprenant chambre à feu, grenier, écurie à côté, fenil au-dessus, deux petits toits, petite cour devant, petit jardin au bout de l'écurie, le tout se tenant, joignant au couchant la route de Saint-Paul à Somloire, au midi le chemin de la Raimbaudière à Retord, au nord M. Besson, au levant un pré, contenant environ trois ares cinquante centiares.

2^o Un autre jardin avec puits et douve, sis au n^o 6^e lieu, joignant au nord le chemin de Retord, des autres parts la route, ce jardin contenant environ trois ares.

Mise à prix, huit cents francs, ci... 800 fr.

2^e Lor.

Un grand jardin, joignant au nord le chemin d'exploitation, au couchant la route, des autres parts les jardins du village, contenant neuf ares.

Mise à prix, deux cents francs, ci... 200 »

3^e Lor.

Un pré séparé du jardin, contenant environ dix-sept ares soixante centiares, joignant Cathelineau et Touret.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci... 150 »

4^e Lor.

L'ouche, en terre labourable, joignant Gachet et Leroux, contenant environ dix-sept ares soixante centiares.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci... 150 »

5^e Lor.

Le champ du Cormier, terre, contenant trente-sept ares vingt centiares, joignant au nord, le chemin de Retord, Robichou et Hervé.

Mise à prix, huit cents francs, ci... 800 »

A reporter... 2.100 »

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DUGRIP, MAXIMILIEN, FILS.

Les créanciers de la faillite du sieur Dugrip, Maximilien, fils, marchand tailleur à Saumur, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se présenter, le vendredi 4 novembre 1881, à neuf heures du matin, en la salle des faillites du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon et à défaut de concordat, se voir déclarer en état d'union.

(682) Le greffier, L. BONNEAU.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Fouchard, rue des Pauvres, appartenant à M. Pinot,

Composée de MAISON DE MAÎTRE, clos de vigne bien affrûité, beau jardin, vastes servitudes.

S'adresser à M. PINOT, qui habite la propriété. (647)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

Propriété

DE

GRANGE - COURONNE

A dix minutes de la gare d'Orléans,

Comprenant : maison de maître, pavillon et servitudes, bosquet, grand jardin d'agrément et de produit.

S'adresser à M^e MÉROUAS, notaire, ou à M. LORRAIN-HUBLOT. (573)

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

Le samedi 29 octobre 1881, à une heure après midi,

En la cour de la gare des marchandises de la Compagnie d'Orléans;

De 6.420 kilogrammes de pommes à la pelle, à la requête de M. le chef des gares de la Compagnie d'Orléans.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (683)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UN APPARTEMENT

Rue de la Tonnelle, 19.

S'adresser même numéro.

A VENDRE

UNE JUMENT BAI, pur sang, de cinq ans.

Voir origine chez M. RAIMBAULT, maréchal-ferrant, à Saumur. (666)

FR. 18^e ANNÉE FR. 2 PAR AN LE 2 PAR AN

Moniteur

DES

TIRAGES FINANCIERS

PROPRIÉTÉ & ORGANÉ

DU

Crédit Général Français

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions

JOURNAL FINANCIER

Paraissant 2 fois par semaine

Le Jeudi et le Dimanche

Le développement des affaires financières a pris depuis quelques années de telles proportions, qu'il est impossible à un journal financier hebdomadaire de donner à ses lecteurs, en temps opportun, tous les renseignements qui lui sont utiles.

Le **Moniteur des Tirages Financiers** est le recueil le plus important, et le plus complet. Il paraît deux fois par semaine, et contient seize pages de texte.

Il publie une Revue de toutes les valeurs cotées ou non cotées, la liste de tous les tirages, la cote complète de toutes les valeurs, et tous les renseignements utiles aux capitalistes.

PRIME GRATUITE

Donnée chaque année à tous les Abonnés :

LE

CALENDRIER Manuel du Capitaliste

Guide indispensable aux Porteurs d'Actions et d'Obligations

Volume de 200 pages de texte

LISTES DES ANCIENS TIRAGES

Et des Lots non réclamés

ON S'ABONNE :

Pour 2 francs par an

AU CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

46, rue La Fayette, à Paris

Ou à la succursale, à Angers, 37, rue des Lices.

Saumur, imprimerie P. GODET.

AUX FABRIQUES DE FRANCE

Rue Saint-Jean, n° 6, Saumur - MEXME FRÈRES - Rue Saint-Jean, n° 6, Saumur
MARDI 1^{er} NOVEMBRE 1881

EXPOSITION

DES
NOUVEAUTÉS PARUES

VENTE DES MARCHANDISES

DU

BAZAR DE PARIS

Salle Sainte-Anne. — Boulevard de Saumur. — ANGERS

LUNDI 31 OCTOBRE ET JOURS SUIVANTS

Les propriétaires des Grands Magasins du PALAIS DES MARCHANDS mettront en vente toutes les marchandises renfermées dans l'immense local du Bazar de Paris, au prix expertisé: c'est-à-dire 25-50-40-50 et même cent pour cent au-dessous des prix d'achat.

Il faut que toutes ces marchandises soient vendues et liquidées le 1^{er} Décembre, pour permettre de faire l'installation des Jouets et Articles de Paris; le local du PALAIS DES MARCHANDS, étant cette année insuffisant, par suite des réparations et agrandissements.

Toutes les marchandises renfermées dans l'immense magasin de réserve, situé Chemin-de-Frémur, et qui ont été apportées Boulevard de Saumur, seront mises en vente ainsi que tous les services de table qui ont été complétés.

CI-DESSOUS DESIGNATION DES DIFFÉRENTS ARTICLES

Choix immense de services de table en porcelaine et en faïence, provenant des meilleures fabriques.

Plats de toutes sortes et de toutes dimensions, vendus à des prix exceptionnels de bon marché.

Assiettes, bols, déjeuners, cafetières, théières.
Services complets à thé et à café. — Tête à tête sur plateau, ravers, compotiers, jattes, assiettes à pied.

Pots et cuvettes, garnitures de toilette complètes, vases de nuit.

Foyers, devant de feu, garde étincelles, éventails, chenets, balais, soufflets, pelles et pinces, boîtes à lettres, boîtes à allumettes.

Fantaisies genres riche et artistique: Un choix considérable de cachepots, jardinières, vases à fleurs.

Services à bière, services à fumeur. — Terres cuites, biscuit de porcelaine. — Dessous de plats ordinaires et très-riches.

Cristaux et verrerie en tous genres, huiliers 1^{er} choix. — Couteaux, couverts, tire-bouchons, etc., etc.

Parfumerie, broserie, maroquinerie. — Articles de bureau. — Articles religieux.

Couronnes mortuaires. — Couronnes funèbres. — Bouquets funéraires.

Ainsi que nous l'avons annoncé, il faut que tout soit vendu dans l'espace d'un mois, afin de mettre en vente tous nos articles pour étrennes dont l'exposition publique aura lieu le 1^{er} Décembre.

N.-B. — Les personnes désireuses d'avoir les prix des différents articles, pourront nous faire la demande de notre catalogue. — Tout sera vendu à des prix incroyables de bon marché. (650)

AU PALAIS DES MARCHANDS

LES PLUS VASTES MAGASINS DE TOUT L'OUEST

Rue Baudrière, 57, 59, 61, 63 et 65 — ANGERS — Rue Baudrière, 57, 59, 61, 63 et 65

ACTUELLEMENT

EXPOSITION GÉNÉRALE

ET

GRANDE MISE EN VENTE DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS D'HIVER

NOMBREUSES OCCASIONS A TOUS NOS COMPTOIRS

Nous citons particulièrement des affaires très-importantes en étoffes de 1^{er} choix: SOIERIES, SATINS DUCHESSE, MOIRES, PELUCHES, VELOURS, LAINAGES, NOUVEAUTÉS, etc., etc.
Des Créations nouvelles en MANTEAUX et CONFECTIONS, ROBES et COSTUMES, MATINÉES, PEIGNOIRS, JUPES et JUPONS, COSTUMES POUR ENFANTS et FILLETES, etc., etc., dont le bon goût, la bonne confection et les PRIX AVANTAGEUX ne laissent rien à désirer.